

Lundi 14 mars 2022.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS : Vos plus beaux atours... d'insectes!

1. Le concours s'adresse à tous les participant.e.s de l'événement Tapis vert qui résident au Canada, peu importe leur âge.
2. Le concours est sous le thème **Vos plus beaux atours... d'insectes!** et possède deux (2) catégories :
 - a. Le plus beau costume
 - b. Le plus beau costume fait à la main (DIY)
3. Pour participer, il suffit de venir à l'événement costumé sous le thème **Vos plus beaux atours... d'insectes!** Et de signer le document Libération des droits. En permettant d'afficher la photo du participant avec son costume dans l'album Facebook des Amis de l'Insectarium, le participant est automatiquement éligible aux trois prix du concours.
4. Pour un participant d'âge mineur, c'est le parent responsable de l'enfant qui doit signer pour lui afin de valider sa participation au concours. Si le participant mineur est l'un des trois gagnants, le prix sera remis à la personne adulte responsable de l'enfant.
5. Le concours se déroule sur la page Facebook des Amis de l'Insectarium.
6. Le jury est constitué de toute personne du grand public qui consulte la page Facebook des Amis de l'Insectarium et décide de voter lors du concours.
7. Pour gagner l'un des trois prix, il suffit d'être l'un des trois participant.e.s dont la photo du costume aura reçu le plus de J'aime sur la page Facebook des Amis de l'Insectarium.
8. Le concours débute le 10 avril 2022 à midi et se termine le 30 avril 2022 à 17h.
9. L'annonce des gagnants se fera en direct de l'Insectarium le 30 avril 2022 à 19h via la page Facebook des Amis de l'Insectarium.
10. Les trois prix doivent être réclamés à l'Insectarium de Montréal au plus tard le 30 mai 2022 à 17h.
11. Les employé.e.s des Amis de l'Insectarium ainsi que les membres de leurs familles ne peuvent pas participer au concours.
12. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.